

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°073/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 14 août 2025

Date d'affichage : 21 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 20 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Yveline CORDIER, Lisa FAURE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Pierre SAVOLDELLI **formant la majorité des membres en exercice**

Absents :

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK,

Lisa FAURE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	9
VOTANTS	:	9

OBJET : REMPLACEMENT DE LA CHAUFFERIE DE PRE CHABERT : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de remplacement de la chaudière de Pré Chabert, dont les travaux ont démarré et dont la livraison est prévue au mois de septembre.

Ces travaux, d'un montant total de 231 599,54€ HT (hors maîtrise d'œuvre) nécessitent la souscription d'un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet	Changement chaufferie bâtiments front de neige
Montant	289 411,36€
Durée	10 ans
Profil d'amortissement	Echéances trimestrielles constantes
Taux fixe	3,57%
Echéance	8 635,36€
Coût total du crédit	345 414,58€
Frais de dossier	0,10%flat

VU l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats des crédits correspondants et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Lisa FAURE

